

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIÉTÉ - TRANSFERT DE SIÈGE DANS LE MEME RESSORT DE GREFFE

Formulaire : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe du formulaire :

Pour la société :

- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision signés par tous les associés ayant décidé le transfert du siège
- 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution

Pour le local :

- Si siège au domicile du représentant :
 - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
 - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société ([document à télécharger](#)) + 2 justificatifs propriété (taxe foncière ou copie acte de propriété)
- Si adresse dans un local commercial
 - ✓ 2 copies du bail commercial
 - ✓ ou 2 copies du contrat de sous-location avec 2 copies du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
 - ✓ ou 2 attestations de mise à disposition des locaux par le propriétaire + 2 justificatifs de propriété (copie taxe foncière ou titre de propriété)
- Si domiciliation dans une société de domiciliation (agrée par la Préfecture)
 - ✓ 2 copies du contrat de domiciliation avec n°d'agrément délivré par la Préfecture
 - mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**



Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,38 €

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :